

En 2020, le pôle Jeunesse Sport et Vie Associative de la direction départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine vous a proposé un questionnaire afin d'analyser, de faire un état des lieux des pratiques sportives et du fonctionnement des clubs.

Au 1^{er} janvier 2021, le pôle "Jeunesse Sport et Vie Associative" de la DDCS est devenu le "Service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports" au sein de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) des Hauts-de-Seine.

Pour autant, nous continuons de vous accompagner dans le déploiement du sport alto-séquanais. Ainsi, l'analyse de vos réponses au questionnaire « votre association en 2020 » a mis en avant votre besoin d'information relatif aux différents dispositifs et appels à projets existant pour les associations sportives et plus largement pour l'ensemble des associations. Ainsi, vous trouverez dans ce document un résumé (non exhaustif) de ces éléments.

Sommaire

I. Les Centres de Ressources et d'Information des Bénévoles (CRIB) des Hauts-de-Seine.	2
II. Agence Nationale du Sport (ANS):	2
A. Aide à l'emploi.....	2
B. Différents appels à projet.....	3
a) En lien avec la crise sanitaire.....	3
• Fond de solidarité territoriale	3
• Aide pour compenser les pertes d'exploitations relatives à l'accueil du public	3
• Plan de relance	3
b) Plan spécifique au champ du sport	3
• Aide pour les équipements sportifs	3
• IMPACT 2024	4
• Plan aisance aquatique/ savoir nager	4
• Plan Savoir Rouler à Vélo.....	4
c) Divers.....	4
• Fond interministériel de prévention de la délinquance.....	4
• Délégation interministérielle de lutte contre le racisme et l'homophobie	4
• "Femmes et sport vers un nouveau départ !" par la Fondation de France:.....	5
III. Fond de Développement de la Vie Associative (FDVA)	5
IV. Vie associative et engagement:	5
A. Service civique.....	5
B. Réserve civique.....	6
V. Club sportif en quartier politique de la ville	7
VI. Différents guides pour vous accompagner à lutter contre les dérives dans le sport	8
VII. Vos interlocuteurs au service jeunesse, engagement et sport	8

I. Les Centres de Ressources et d'Information des Bénévoles (CRIB) des Hauts-de-Seine

Afin de vous accompagner dans l'ensemble de vos démarches administratives vous pouvez solliciter l'un des 3 CRIB du département :

- **Le Comité Départemental des Clubs Omnisports des Hauts-de-Seine (CDCO 92)**
4, rue Léon Salagnac 92240 Malakoff
Coordonnées Tél: 01 42 53 88 93 [Site internet CDCO](#)
- **Hauts-de-Seine initiative**
123 Rue Salvador Allende, 92000 Nanterre
Accompagnement à la professionnalisation et questions relatives à l'emploi
Coordonnées Tel : 01 49 67 00 49 [Site internet HDSI](#)
- **Ligue de l'enseignement**
24 boulevard de la Seine, 92000 Nanterre
Accompagnement et conseils relatifs à la vie associative (statut, appel à projets, gestion des bénévoles, formations diverses...)
Coordonnées Tél : 01 46 69 92 14 [Site de la ligue de l'enseignement](#)

II. Agence Nationale du Sport (ANS)

A. Aide à l'emploi

Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports propose un dispositif de soutien aux emplois ANS. Cette aide porte sur l'emploi de personnels qualifiés ou engagés dans un parcours de formation aux métiers du sport visant l'obtention d'un diplôme ou titre à finalité professionnelle. Le contrat proposé doit être un contrat à durée indéterminé.

Les postes envisagés peuvent être :

- Agent de développement.
- Éducateur(rice) sportive(ve) chargé(e) de missions techniques, pédagogiques et/ou de développement.
- Éducateur(rice) sportif(ve) exclusivement orienté vers le développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap au sein des associations sportives valides.

L'aide sera contractualisée pour deux ans, avec un montant maximum de 12 000€ par année civile pour un emploi à temps plein sur une année complète. Les employeurs devront démontrer leur capacité à pérenniser l'emploi à l'issue de la convention de 2 ans.

Contact: cedric.barras@hauts-de-seine.gouv.fr au service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports à la DSDEN des Hauts-de-Seine

B. Différents appels à projets

a) **En lien avec la crise sanitaire**

- Fond de solidarité territorial

En 2020, suite à la situation sanitaire liée à la Covid-19, l'ANS a créé un « Fonds territorial de solidarité ». Celui-ci avait trois objectifs :

- L'aide au renforcement de la continuité éducative
- L'aide au fonctionnement ou à la relance des associations sportives les plus en difficulté.
- L'aide ponctuelle à l'emploi

Contact : svetoslav.stoyanov@hauts-de-seine.gouv.fr au service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports à la DSDEN des Hauts-de-Seine.

- Aide pour compenser les pertes d'exploitations relatives à l'accueil du public

Suite aux annonces du Président de la République, le gouvernement français a créé une aide ayant pour objectif de compenser partiellement les pertes d'exploitation liées aux restrictions d'accueil du public pour les manifestations et compétitions sportives qui se sont tenues entre le 10 juillet 2020 et le 31 décembre 2020, afin de venir en aide aux structures les plus fragilisées.

Pour plus d'informations : <https://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/covid19/notice-d-information-aide-d-etat/>

- Plan de relance

Cet appel à subventions a vocation à être traité directement par vos fédérations et mis en paiement directement par l'ANS.

Cette mesure consiste à soutenir les actions menées par les associations sportives locales en vue d'atteindre le nombre de 3 millions de pratiquants d'ici les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Pour plus d'informations : <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/accompagnement-associations-sportives-locales>

b) **Plan spécifique au champ du sport**

- Aide pour les équipements sportifs

Pour votre information, en 2021, l'ANS va lancer différents appels à projets à l'attention des collectivités pour subventionner les équipements sportifs dits « structurants au niveau local ». Ce financement devra permettre la construction ou la rénovation d'équipements en accès libre, d'équipement nécessitant une mise en accessibilité, ou plus largement, dans le cadre du plan de relance, une rénovation énergétique. D'autre part, une enveloppe complémentaire devrait être proposée pour les équipements retenus dans le cadre des centres de préparation aux Jeux.

Contact : philippe.gerard@hauts-de-seine.gouv.fr au service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports à la DSDEN des Hauts-de-Seine.

- IMPACT 2024

L'ANS, avec le concours de Paris 2024, le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) et le Comité national paralympique et sportif français (CPSF) ont lancé en 2020 l'appel à projets « Impact 2024 » à destination des acteurs associatifs faisant du sport un levier d'innovation sociale. Cet appel à projets a pour ambition de révéler les projets d'intérêt général innovants qui utilisent le sport comme outil d'impact social et qui permettent de mutualiser des ressources avec un ou plusieurs autres acteurs locaux.

Contact : philippe.gerard@hauts-de-seine.gouv.fr au service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports à la DSDEN des Hauts-de-Seine.

Pour plus d'information : [Lien vers l'appel à projets 2020](#)

- Plan aisance aquatique/ savoir nager

L'ANS propose un appel à projets national dont les objectifs sont de prévenir le risque de noyade, en réduisant les inégalités d'accès à la pratique sportive et le déficit du savoir-nager.

Contact: cedric.barras@hauts-de-seine.gouv.fr au service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports à la DSDEN des Hauts-de-Seine.

Pour plus d'information : <https://www.ffnatation.fr/plans-japprends-nager-et-aisance-aquatique-dispositifs-ministeriels-citoyens>

- Plan Savoir Rouler à Vélo

Un programme "Savoir Rouler à Vélo", destiné aux enfants de 6 à 11 ans, vise à généraliser l'apprentissage du vélo et la formation nécessaire à une réelle autonomie sur la voie publique avant l'entrée au collège. Cette initiative interministérielle pensée au bénéfice direct des enfants et des familles, est pilotée par le ministre de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des sports, le ministre de l'Intérieur et le ministre délégué aux Transports, ainsi que la Sécurité Routière.

Contact: christian.blacher@hauts-de-seine.gouv.fr

c) Divers

- Fond interministériel de prévention de la délinquance

Pour plus d'information : [Lien vers le site du FIPD](#)

- Délégation interministérielle de lutte contre le racisme et l'homophobie

Pour plus d'information : [Lien vers le site de la DILCRAH](#)

- "Femmes et sport vers un nouveau départ !" par la Fondation de France

Cet appel à projets permet de proposer des projets qui intègrent l'activité physique ou sportive dans le parcours de reconstruction des femmes et des jeunes filles vulnérables afin de favoriser la (re)construction de l'estime de soi, participer à la réappropriation de l'image corporelle, favoriser la (re)découverte d'une capacité à agir en vue de participer à l'amélioration de leur parcours global d'insertion.

Date limite de transmission des dossiers : 17 février 2021

Lien vers l'appel à projets : [Lien vers l'appel à projets](#)

III. Fond de Développement de la Vie Associative (FDVA)

Le FDVA est un dispositif financier de l'État de soutien au développement de la vie associative avec des priorités de financement. Depuis 2018, le FDVA finance le fonctionnement ou les projets innovants des associations. Ce financement s'adresse essentiellement aux petites et moyennes associations, tous secteurs confondus y compris les associations sportives.

Lancement le 22 février 2021.

Contact: svetoslav.stoyanov@hauts-de-seine.gouv.fr service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports" à la DSDEN des Hauts-de-Seine

IV. Vie associative et engagement

A. Service civique

Le service civique est un dispositif d'engagement proposé aux jeunes de 16 à 25 ans afin de leur offrir un cadre, dans lequel ils pourront gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.

L'accueil d'un volontaire en Service Civique doit être pensé avant tout comme la rencontre entre un projet relevant de **l'intérêt général**, porté par une collectivité ou une association, et un projet personnel d'engagement d'un jeune. Les missions doivent être accessibles à tous les jeunes indépendamment de leur formation ou de leurs difficultés antérieures.

D'une durée de 6 à 12 mois, les missions doivent être effectuées dans un des neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la Nation, dont le sport, et doivent représenter au moins 24 heures hebdomadaires au sein de la structure. Elles donnent lieu au versement d'une indemnité de 580 € par mois prise en charge par l'État, et d'un soutien complémentaire, pris en charge par la structure d'accueil.

Site du service civique : <https://www.service-civique.gouv.fr>

Contact : ddcs-service-civique@hauts-de-seine.gouv.fr



Service civique



Plaquette service
civique sport.pdf

B. Réserve civique

Créée par la loi Égalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017, la Réserve civique est un dispositif d'engagement volontaire qui s'adresse aux associations et organismes à but non lucratif de droit français, aux personnes morales de droit public (collectivités territoriales, établissements publics), et aux services de l'État.

Cette plateforme permet de mettre en lien des structures et des bénévoles afin de mettre en place des projets d'intérêt général ponctuels autour de 10 thématiques :

- Mobilisation Covid19
- Santé pour tous
- Prévention et protection
- Éducation pour tous
- **Sport pour tous**
- Protection de la nature
- Art & Culture pour tous
- Solidarité et insertion
- Mémoire et citoyenneté
- Coopération internationale

Dans le cadre sportif des missions ponctuelles telles que l'organisation d'évènements sportifs, la sensibilisation à différentes thématiques peuvent être proposées.

Lien vers la réserve civique : <https://www.jeuxaider.gouv.fr>

V. Club sportif en quartier politique de la ville

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine et à améliorer les conditions de vie des habitants.

La politique de la ville vise à réduire les écarts de développement au sein des quartiers, à restaurer l'égalité républicaine et à améliorer les conditions de vie des habitants.

L'appel à projet politique de la ville s'inscrit dans le cadre des contrats de villes. Ces derniers permettent de formaliser les engagements des signataires au bénéfice des habitants des quartiers, en termes de renouvellement urbain, de cadre de vie, de tranquillité publique, de présence des services publics. Ils reposent sur 3 axes d'actions :

- la cohésion sociale avec des mesures de soutien aux équipements sociaux, culturels, sportifs et aux associations pour favoriser le lien social sur le territoire ;
- le cadre de vie et le renouvellement urbain, car il programme la création d'équipements, la mobilité dans le parc résidentiel ou encore la mise en place de nouvelles activités ;

Le PRE (programme de réussite éducative): il permet de financer des actions visant à favoriser la réussite éducative d'enfants et adolescents de 2 à 16 ans repérés par des professionnels comme présentant des difficultés d'ordre scolaire, sanitaire, psychologique, d'accès à la culture, ...Il tend à réduire, voire à supprimer les freins à la réussite scolaire en travaillant sur les difficultés connexes et l'environnement de l'enfant par l'action coordonnée d'une équipe pluridisciplinaire de soutien.

Actions départementales : elles poursuivent les mêmes objectifs que le contrat de ville mais le périmètre des actions financées est plus large dans la mesure où il doit concerner deux communes au moins du département.

Ville Vie Vacances : Ce programme permet à des jeunes, âgés de 11 à 18 ans et issus des QPV, d'accéder à des activités sportives, culturelles et éducatives pendant les vacances scolaires. Il propose aux jeunes les plus éloignés de l'accès aux vacances une prise en charge éducative et des loisirs pendant les week-ends et les vacances scolaires, en particulier en juillet et août.

Contact : service politique de la ville de la préfecture et/ou le délégué du préfet de votre territoire.

VI. Différents guides pour vous accompagner à lutter contre les dérives dans le sport

Vous pouvez retrouver l'ensemble des guides proposés par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports :

- Le « *petit guide juridique* » pour le grand public (et les formateurs-éducateurs)
- Le « *guide juridique* » pour les Professionnels du sport
- « *Supporters : que change pour vous la loi du 10 mai 2016 ?* » pour l'ensemble des acteurs du supportérisme.
- Le « *Vade-mecum pour mieux prévenir et réagir en matière de violences à caractère sexuel dans le sport* » pour les professionnels du sport
- « *Acteurs de Citoyenneté dans les secteurs du sport et de l'animation* », pour les professionnels du sport.
- « *Le C.O.D.E. du supporter* » pour le grand Public
- Campagne # EX ÆQUO pour le grand Public

Télécharger les fiches outils

De plus, dans le cadre de sa campagne de prévention #TousConcernés, le Ministère chargé des Sports met à votre disposition sa troisième édition du « Petit guide juridique » pour vous permettre de mieux appréhender la réglementation relative aux comportements qui n'ont pas leur place dans le champ du sport et leurs conséquences possibles.

[Télécharger le petit guide juridique](#)

VII. Vos interlocuteurs au service départemental de la jeunesse, de l'engagement et des sports

- Christian Blacher pour toutes les questions sur les équivalences de diplômes étrangers, le sport santé et le plan vélo : christian.blacher@hauts-de-seine.gouv.fr
- Cédric Barras, pour les questions relatives aux aides à l'emploi, au dispositif sésame, au dispositif « j'apprends à nager » : cedric.barras@hauts-de-seine.gouv.fr
- Marie Del Puppo, pour toutes les questions relatives à la lutte contre les dérives du sport, le service civique, la réserve civique : marie.del-puppo@hauts-de-seine.gouv.fr
-
- Philippe Gérard, pour toutes les questions relatives à la gestion du covid-19, à l'organisation des manifestations sportives, le plan Vigipirate, les appels à projets Jeux olympiques et paralympiques : philippe.gerard@hauts-de-seine.gouv.fr
- Noémie Linossi pour toutes les questions relatives à la réglementation du sport (carte professionnelle, diplômes, réglementation des EAPS...) : noemie.linossi@hauts-de-seine.gouv.fr
- Svetoslav Stoyanov pour toutes les questions relatives au FDVA et au FST : svetoslav.stoyanov@hauts-de-seine.gouv.fr
- Sahra Guesmia, adjointe au chef de service JES : sahra.guesmia@hauts-de-seine.gouv.fr